

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00514

Numéro SIREN : 410 998 652

Nom ou dénomination : 6 D SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2018 sous le numéro de dépôt A2018/019226

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE LYON**

A2018/019226

Dénomination : 6 D SOLUTIONS

Adresse : 17 Place Xavier Ricard 69110 SAINTE-FOY-LES-LYON

N° de gestion : 1997B00514

N° d'identification : 410998652

N° de dépôt : A2018/019226

Date du dépôt : 05/07/2018

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 12/06/2018 AGO

5063840



5063840

6 D SOLUTIONS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 17, Place Xavier Ricard
69110 Sainte Foy les Lyon

410 998 652 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 JUIN 2018

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit,
Le douze juin,
A quinze heures,

Les associés de la société 6 D SOLUTIONS, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, divisé en 10 000 parts de 10,00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, dans les locaux de la société Société de Production Industrielle de Renforts Routiers sis Parc d'activités de Romagnieu, Lieudit Muneri, 38480 Romagnieu, sur convocation de la gérance faite par lettre recommandée en date du 28 mai 2018 à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

De cette feuille de présence, il résulte que :

- Monsieur Alban DOLIGEZ,
propriétaire de 1.000 parts en pleine propriété, ci : 1 000 parts sociales,
propriétaire de 500 parts en nue-propriété, ci 500 parts sociales,
est *absent*,
- Monsieur Christian DOLIGEZ,
propriétaire de 167 parts en pleine propriété, ci : 167 parts sociales,
est *présent*,
- Monsieur Daniel DOLIGEZ,
propriétaire de 5.166 parts en pleine propriété, ci : 5 166 parts sociales,
propriétaire de 1.500 parts en usufruit, ci 1 500 parts sociales,
est présent,
- Mademoiselle Iris DOLIGEZ,
propriétaire de 1.000 parts en pleine propriété, ci : 1.000 parts sociales,
propriétaire de 500 parts en nue-propriété, ci 500 parts sociales,
est *absente*



- Mademoiselle Nelly DOLIGEZ,
propriétaire de 1.000 parts en pleine propriété, ci : 1 000 parts sociales,
propriétaire de 500 parts en nue-propriété, ci 500 parts sociales,
est *absente*
- Monsieur Dominique PASQUIER,
propriétaire de 167 parts, ci : 167 parts sociales.
est *absent*.

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Daniel DOLIGEZ, gérant associé.

Le Cabinet ESCOFFIER, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 28 mai 2018, est *présent*.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-
- Décision relative aux mandats des Commissaires aux Comptes,
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
-

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de Cabinet ESCOFFIER, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Laurent ALBERNI, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration desdits mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

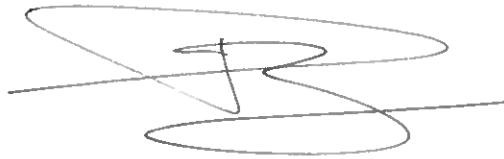
*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Extrait certifié conforme,

Le Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' or 'S' shape with a horizontal line crossing through the middle.